

À commencer de la première ligne de la lettre.

1ère. colonne ligne 14 ; du mont *Viri Gallo* ; lisez : du mont de l'Ascension et de celle du mont etc.

“ “ “ 16 ; *monumens sacrés* ; ajoutez : qui en sont l'intérêt etc.

“ “ “ 46 ; *me laisse* ; lisez : me laissa.

“ “ “ 55, 58, 64 ; *Abou-Cousch* ; lisez : Abou Gosch.

2de. colonne, ligne 4 ; *Nanon* ; lisez : Saron.

“ “ “ *Nopals* ; lisez : Nopals.

“ “ “ 42 ; *Elvana* ; après ce mot effacez, épouse de Phanuel.

• • Nous faisons savoir à ses Amis que Messire Joyer est à la dernière extrémité.

### NOUVELLES RELIGIEUSES.

ROME.

— On écrit de Rome :

“ Hier, 11 novembre, un grand banquet a eu lieu dans la salle du théâtre Alberti. Le peuple romain avait voulu fêter à sa manière la prise de possession de Pie IX ; et pour célébrer par un acte de cordiale hospitalité l'inauguration du règne de son bien-aimé souverain, il avait eu la pensée d'offrir un grand dîner aux sujets pontificaux que la circonstance du *processo* avait attirés de toutes les provinces de l'Etat. Le nombre des convives s'élevait à plus de mille. Cette imposante réunion a été remarquable autant par le bon ordre qui y a constamment régné, que par l'enthousiasme et les fréquens *vivats* qui ont éclaté en l'honneur de l'auguste Pontife.

“ Jusque à cette manifestation publique n'avait rien que de louable et de parfaitement convenable. Mais après le festin qui s'est prolongé fort avant dans la soirée, quelques têtes se sont échauffées, et un pris ombrage d'un grand bal que le prince Borghèse donnait ce même soir à l'aristocratie romaine : on a trouvé mauvais qu'une fête aristocratique qui devait, disait-on, réunir beaucoup de personnes peu favorable au nouveau gouvernement, vint effacer l'éclat d'une fête populaire où les sentiments d'amour et de vénération pour Pie IX étaient unanimes. La dessus, quelques groupes, composés de jeunes gens exaltés se sont portés sous les fenêtres du palais Borghèse, et bientôt le bruit des huées de la rue est parvenu jusqu'aux salons, et a dominé un moment les sons de la musique du bal. Justement affligé d'une insulte qu'il était si loin d'avoir méritée, le prince Borghèse a eu cependant le bon esprit de laisser tomber d'elle-même cette effervescence de quelques étourdis ; et l'ordre en est n'a pas tardé à se rétablir. Tous les honnêtes gens, tous les véritables amis du nouveau gouvernement déploie de pareilles scènes qui ne peuvent que contrister le noble cœur de Pie IX et ajouter de nouveaux embarras à ceux qui sont inseparables des grands projets de réforme qu'il prépare dans sa haute sagesse, pour le bonheur de ses sujets et la tranquillité future de ses Etats....”

FRANCE.

— Voici une ollente vente indiquée à Saint-Denis pour dimanche et lundi en prose de commissaire-priseur :

“ Ossemens d'anciens rois de France recueillis lors de la violation des tombeaux de Saint-Denis, savoir : ossemens de Pépin-le-Bref, Philippe II dit le Hardi, et Jean Tristain, fils de saint Louis ; une main de Louis XII, cheveux de Marguerite de Provence, morceau de robe de Madame Louise de France, fille de Louis XV. Crâne de l'abbé Suger.”

— Autrefois les hommes riches, les prélats, les grands seigneurs et les rois se plisaient à contribuer à l'érection des églises et des monastères, en donnant généralement le terrain sur lequel on devait élever les principaux édifices. Ce louable exemple ne trouve plus, malheureusement, de nos jours, que de bien rares imitateurs ; aussi annonçons-nous avec plaisir qu'un homme de bien, M. Beney, ancien notaire et membre du conseil d'arrondissement d'Amiens, vient de faire don à la commune de Berteaucourt d'une portion de terrain tenant à l'église romaine de ce village, pour reconstruire le bas-côté gauche, détruit pendant le *vandalisme* révolutionnaire. La conduite de M. Beney est d'autant plus digne d'éloges que déjà il avait généralement abandonné à l'église de *Villers-Bocage* un magnifique sépulcre en pierre, composé de divers personnages de grande naturelle et parfaitement sculptés, qui se trouvait dans une propriété par lui acquise il y a quelques années.

IRLANDE.

— Le synode annuel des prélats catholiques romains d'Irlande a commencé lundi dernier, à Dublin. Il se compose de trois archevêques. Réunis pour délibérer sur des questions religieuses, ces prélats ont porté leur attention sur l'état d'incertitude de la législation en ce qui concerne les mariages mixtes ; ou pense qu'ils proposeront un amendement au dernier acte des mariages irlandais. Ils se sont également occupés de la question de savoir si le temps était opportun pour provoquer dans le parlement l'abolition de certains sermons officiels, qui sont insultants pour la religion romaine.

— On reçoit de Dublin une nouvelle dont l'heureux effet se sera bientôt sentir. Un ordre du gouvernement autorise l'admission des prêtres catholi-

ques dans les comités de secours organisés pour soulager la détresse extrême du pays. Il y aura un prêtre catholique par chaque paroisse au moins. Cette mesure va ranimer la confiance et l'espoir des populations souffrantes. On aura la certitude que les moyens de soulagement seront répartis dans un véritable esprit de charité.

### NOUVELLES D'IVE & S.

CANADA

*Incendie.* — Mercredi dernier, vers 4 heures, le feu se déclara au faubourg Ste. Anne dans une maison en bois appartenant à M. Franklin qui fut bientôt consumée. Une autre maison appartenant au même devint aussi la proie des flammes, ainsi que deux maisons de M. White marchand de cuir. Ces deux dernières n'étaient pas assurées.

Hier au soir vers neuf heures, le feu a consumé la maison et magasin situés au coin des rues Notre-Dame et St. Vincent, ci-devant occupés par M. H. Lienais.

*Rapport de la Police.* — Le capt. Wily, notre chef de Police, vient de publier son rapport annuel des arrestations faites par la police de Montréal durant l'année qui vient de s'écouler. Ce document est adressé à l'échevin Bourret président du comité de police. D'après ce rapport, il paraît que durant les derniers 12 mois, 4376 individus ont été arrêtés pour différents crimes et délits, savoir : pour meurtre 3 ; pour infanticide 2 ; faux 5 ; rapt 1 ; incendiaire 1 ; assaults avec fractures et blessures 3 ; pour avoir fait passer de l'argent contrefait 14 ; comme ayant obtenu des effets sous de faux prétextes 10 ; larcin 217 ; sous soupçon de larcin 126 ; ivres dans les rues 1697 ; ivres et causant du scandale 992 ; bris de la paix 375 ; errants dans les rues 786 ; causant de l'embarras dans les rues 94 ; (particulièrement des charreurs) ; désertions 9 ; (domestiques et apprentis).

D'après le tableau en question, il résulte de ces 4376 arrestations que 3445 individus ont été renvoyés absous ou admis, et 931 ont subi leur procès soit devant le magistrat de police ou devant la cour du banc de la reine ou les sessions de quartier ; poursuivis sommairement et condamnés à 64 ; condamnés à la maison de correction pour quinze jours et moins, 12 ; do pour un mois et moins, 74 ; do pour deux mois et moins 250 ; emprisonnés et attendant leur procès 165 ; do attendant l'interrogation, 49 ; do admis à caution, 32 ; admis à caution pour bonne conduite 203 ; emprisonnés faute du caution, 83.

Le même rapport nous annonce la bonne nouvelle que les arrestations ont diminué de 901 durant les derniers douze mois sur l'année précédente, surtout pour les délits : pour larcin et sur soupçon de larcin 91, parmi lesquels se trouvaient 31 enfants. Cette heureuse circonstance est sans doute dû à l'accroissement du nombre des écoles dans la cité. Le nombre des arrestations des rues ont diminué de 317, ce qui a amené une diminution de 241 arrestations pour trouble ou bris de la paix, et de 165 pour vagabondage.

L'auteur du tableau donne ensuite le nombre des individus qui ont été arrêtés durant les mois de juillet et décembre dernier, et les classant suivant leurs origines, c'est-à-dire Irlandais, 345 ; Canadiens français 199 ; anglais 72 ; Ecossais 51 ; Américains 4 ; Italien 1 ; British Canadiens 5 du pays de Galles 6 total 693.

Les poursuites devant la cour du maire, en infraction aux règles et règlements de la Corporation sont comme suit : charreurs sans licence 325 ; courses de chevaux dans les rues 71 ; charreurs errant dans les rues sans emploi 53 ; do absents de leurs voitures et incommodant les passans 20 ! nuisances 33 ; do sur les trottoirs 19 ; ventes le dimanche 38 ; boulanger vendant du pain qui n'avait pas le poids 1 ; autres offenses 56, total 606.

*Minerve.*

*Gare aux chasseurs.* — Au commencement de la semaine dernière, quelques jeunes-gens qui s'amusaient à chasser au pied de la Montagne, eurent l'imprudence de faire partir un fusil dans la direction des habitations. Une balle est venue traverser un double châssis de la maison de M. Durocher, située dans les environs du collège McGill, et alla se loger dans un colombage. L'appartement qu'elle a traversé était très-fréquenté, et il n'y avait qu'un instant qu'une personne venait de le laisser, lorsqu'elle entendit le coup de fusil, et le bruit que fit la balle qui fut trouvée dans le colombage. Les autorités devraient se vître sans pitié contre ceux dont l'imprudence et l'étourderie exposent ainsi la vie des citoyens.

*Idem.*

— Encore un accident causé par une voiture, et nous en aurons à enregistrer, tant qu'on ne verra pas à l'exécution des règlements concernant les voitures. Aujourd'hui vers 2 heures un cheval prit l'épouvanté dans la rue McGill et alla se frapper contre une voiture dans laquelle se trouvait un jeune homme ; le cheval fut renversé ainsi que la voiture, et le travail frappa le jeune homme au milieu du visage et le tua sur le coup. Il fut porté à la station de police où tous les soins lui furent prodigues, mais il n'était plus temps, il avait cessé de vivre. De pareils accidents qui se renouvellent si souvent devraient, ce nous semble, attirer l'attention des autorités. Ce jeune homme se nommait Hegh Black et était âgé de 17 ans.

*Idem.*

*Un loup égaré.* — Ces jours derniers un loup énorme, sous poil presque brun, s'est montré à "Mile-end." Cette hardiesse fait lui devenir l'ennemi des hommes munis de chiens, donnèrent immédiatement après, et s'en est fait du téméraire animal, si les premiers eussent été armés ou les seconds disposés à livrer bataille.

*Aurore.*

*Télégraphe électrique entre Montréal et Toronto.* — Toutes les actions dans cette entreprise, qui avaient été réservées pour Montréal sont prises.